

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 18 MAI 2022 à 20 heures 00**

Présidence : Monsieur Albert GUIHARD, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia HERVET.

---

Etaient présents : A.GUIHARD, J.L.FEUILLAS, S.SOLBIAC, B.DEBARRE, S.PINTE, I.HAMON, M.H.BUSSON, M.DUBOIS, P.FRIOT, F.HERSEMEULE, L.HERVET, AM.LEMAIRE, R.MARTIN, M.PACAUD, R.RIAUD, JY.SIBETH, A.BOCQUEL.

Absents ayant donné procuration : C.HANSEN (pouvoir à J.L.FEUILLAS), J.P.FORGERON (pouvoir à A.GUIHARD), M.FRANCOIS (pouvoir à M.PACAUD), I.GAUTIER (pouvoir à L.HERVET)

Absents : A.LESTEL, L.FEUILLADE

---

A 20h00 le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 06 avril 2022. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Laëtitia HERVET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

**1- INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapport d'Albert GUIHARD, Maire*

Décision du 09 mai 2022 : Virement de crédits

Article 611	36 270.00 €	Participation voirie intercommunale
Article 62875	- 36 270.00 €	Participation voirie intercommunale

Décision du 10 mai 2022 : Virement de crédits

Article 6288	800.00 €	Ciné-Plein Air « Le plein de super » budget CVASF
Article 6232	- 800.00 €	Ciné-Plein Air « Le plein de super » budget CVASF

**2- SECURISATION DU FRANCHISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU 395 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*Rapport d'Albert GUIHARD, Maire*

Par délibération du 15 décembre 2021 relative au projet de sécurisation du passage à niveau 395, le Conseil municipal a validé le projet d'étude de sécurisation du franchissement du PN 395.

Les conclusions de l'étude du CEREMA et ses préconisations détaillées concernant la sécurité routière aux abords du passage à niveau, alimente un travail multi-partenarial des Comités techniques et groupes de travail ainsi que du Comité de Pilotage.

La commune de Saint-Nicolas de Redon a commandé un accompagnement spécifique au bureau d'étude MOBILIS pour l'assister dans l'étude du franchissement du PN395 en modes actifs, afin d'étudier les différents scénarios d'aménagement concernant les liaisons entre la place Lafontaine et l'avenue Jean Burel,

Considérant que la réalisation des travaux d'aménagement doit s'effectuer dès que possible dans l'intérêt du territoire, le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

#### Etudes

DEPENSES		RECETTES	
Etude	40 000 €	DETR attribuée	22 500 €
Frais annexes	5 000 €	Subvention Etat	13 500 €
		Autofinancement	9 000 €
TOTAL	45 000 €	TOTAL	45 000 €

#### Travaux

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements	120 000 €	Subvention Etat	96 000 €
		Autofinancement	24 000 €
TOTAL	120 000 €	TOTAL	120 000 €

A.GUIHARD ajoute que le projet d'aménagement devra tenir compte des plans guides Saint-Nicolas 2030 et Confluences 2030.

R.RIAUD fait part de l'étonnement de certaines personnes sur la réglementation des cars scolaires. A.GUIHARD répond que la règle est la même pour les transports en commun et pour les poids-lourds transportant des marchandises. La commune participe activement au travail collaboratif sur les itinéraires des transports scolaires pour la rentrée.

Il ajoute que la sécurité routière au franchissement du PN est la priorité.

M.DUBOIS demande si les piétons, cyclistes et PMR franchissent le passage à niveau en moins de 7 secondes. Le Maire répond que la réglementation n'est pas la même. Une recherche est en cours sur le meilleur trajet possible pour le franchissement des voies par les liaisons douces.

R.MARTIN interroge sur le montant des travaux. Le Maire répond que c'est une estimation à ce stade afin de permettre de commencer la sécurisation dès que possible.

MH.BUSSON informe qu'en tant que parent d'élève, elle a reçu hier une information du service des transports scolaires de l'allongement du trajet de 10 minutes (matin et soir).

B.DEBARRE s'étonne, en tant que membre du groupe de travail piloté par Redon Agglomération, de ne pas avoir reçu cette information.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'opération de sécurisation du franchissement du PN395 tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter auprès des services de l'Etat une subvention de 13 500 € pour la phase Etudes (13% des dépenses subventionnables)

- De solliciter auprès des services de l'Etat une subvention de 96 000 € pour la phase Travaux (80% des dépenses subventionnables)
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3- ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX

*Rapport de Stéphane PINTE, Adjoint*

Le comptable public a présenté une liste de titres émis entre 2010 et 2019 qui n'ont pas pu être recouverts au terme des procédures menées par le Trésor Public. Le montant total de ces créances s'élève à 826.29 € correspondant aux titres suivants :

- 2019-562 : 6.80€
- 2018-613 : 36.30 €
- 2014-693 : 14.70 €
- 2018-506 : 33.00 €
- 2010-302 : 728.69 €
- 2019-577 : 6.80 €

Considérant l'avis favorable de la Commission finances et du Bureau municipal, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 826.29 € par l'émission d'un mandat au compte 6541.

### 4- CREANCES ETEINTES

*Rapport de Stéphane PINTE, Adjoint*

Le comptable public a présenté pour effacement une liste de titres relatifs à la restauration scolaire émis en 2020 et 2021 pour un montant total de 1 118.60 €.

Le Trésorier a adressé à la commune la décision de la commission de surendettement : son jugement impose l'effacement de ces créances.

Considérant l'avis favorable de la Commission finances et du Bureau municipal, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'effacement de ces créances éteintes, qui s'impose de plein droit suite à jugement, pour un montant total de 1118.60 € par l'émission d'un mandat au compte 6542.

### 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

*Rapport de Sandra SOLBIAC, Adjointe*

Suite à la délibération d'attributions du 06 avril dernier, il est proposé une délibération complémentaire concernant 5 dossiers de subventions.

Subventions proposées par la COMMISSION CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITES

- Association communale de chasse agréée : 230 €
- Femmes et vie locale : 230 €
- Union nationale des combattants : 230 €
- Foot loisirs : 137 €
- FCAV – convention pour un poste d'éducateur : 2 871 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

## 6- ADHESION AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE DE REDON AGGLOMERATION

*Rapport de Albert GUIHARD, Maire, et Franck HERSEMEULE, Conseiller communautaire*

Redon agglomération propose aux communes membres d'adhérer à un service commun DCSIN « Direction communautaire des Systèmes d'Information et du Numérique ».

Cette mutualisation a vocation à fournir des prestations et services dans le domaine des systèmes d'information conformes à l'état de l'art afin de permettre aux contractants de bénéficier de services de qualité dans des conditions financières et opérationnelles optimisées.

La convention prend effet à compter de la signature des deux parties et est consentie **pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction**, dans la limite du mandat communautaire.

### Audit technique

Lors de la réception d'une demande d'adhésion, la DCSI réalise **un audit technique préalable** restitué par le biais d'un rapport remis au futur Membre. La prestation d'audit est incluse par défaut dans l'adhésion.

Toutefois, il est donné la possibilité au futur Membre, de se retirer de l'adhésion à l'issue des résultats de l'audit préalable. Cette première étape lui permet d'avoir un état des lieux de son système d'information et des éléments de connaissance suffisants pour décider ou non d'aller plus loin et de souscrire définitivement au service commun.

Dans ce cas, si le futur Membre adhère dans un second temps, le coût de l'audit est retranché au coût de fonctionnement du service commun.

Coût de l'audit :

De 3000 à 8000 hab	7 000 €
De 1500 à 2999 hab	3 500 €
Moins de 1 500 hab	990 €

### Transfert des biens et contrats à l'EPCI

L'ensemble des biens (matériels, logiciels) et contrats sont transférés à l'EPCI qui en prend la gestion.

Le rapport d'audit précise la liste des biens et contrats valides à la date de la signature et faisant l'objet du transfert de titulaire.

A date du transfert, l'EPCI prend à sa charge l'amortissement et tous les frais associés aux biens transférés.

Les contrats en cours à la date de la signature sont transférés à l'EPCI.

### Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une des parties, par délibération de son organe délibérant pour un motif lié à la bonne organisation des services du Membre, notifiée à l'EPCI gestionnaire du service commun, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dénonciation s'effectue dans le respect d'un **préavis de douze mois** sauf accord écrit et signé des deux parties permettant d'assouplir cette clause.

### Pack indivisible de quatre niveaux de services

Les prestations contenues dans le pack ne peuvent pas faire l'objet d'une contribution financière à la carte car **les quatre niveaux de service du catalogue sont imbriqués, interdépendants** et représentent une activité permanente nécessaire pour renforcer, améliorer la fiabilité, la performance et la sécurité du système d'information du membre.

- *Niveau 1 : prestations ponctuelles*

Assister les communes sur des missions orientées vers de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets informatiques, ou vers la réalisation de missions d'expertise telles que des audits par exemple.

- *Niveau 2 : socle logiciel*

Toutes les applications métiers et de gestion, les services numériques permettant au Membre d'assurer ses missions et qui peuvent faire l'objet d'une centralisation en salle serveurs ou en mode SaaS (hébergement cloud).

- *Niveau 3 : socle technique infrastructure*

L'intégralité des équipements et outils constituant l'infrastructure du système d'information, à savoir (liste non exhaustive) :

- Les infrastructures : serveurs de fichiers, serveurs applicatifs, routeurs réseaux, switchs ethernet, stockage NAS/SAN, firewall (appliance ou applicatif), autres matériels de sécurité et licences associées

- Le standard téléphonique

- *Niveau 4 : socle technique de proximité*

La fourniture des équipements suivants :

- Les postes de travail : ordinateurs fixes ou portables, tablettes connectées au système d'information, accessoires et licences associées,

- La téléphonie mobile : téléphones simples et smartphones, accessoires, licences et gammes d'abonnements associés,

- Les moyens d'impressions : copieurs multifonctions, imprimantes individuelles.

## Gouvernance

Un comité de pilotage

- Du Vice-Président de l'EPCI en charge de la transition numérique
- De quatre à six élus maximum représentatifs des différentes tailles de communes et secteurs géographiques du territoire communautaire
- De la direction générale de l'EPCI
- Du directeur des systèmes d'information.

Un groupe de travail intercommunal

- D'un représentant des services désigné par chaque commune ;
- Du Directeur des systèmes d'information

## Coût de fonctionnement

Les charges annuelles de fonctionnement du service commun « direction communautaire des systèmes d'information et du numérique » seront supportées par les communes adhérentes à ce service.

Seuils d'habitants	Part fixe	Part variable
3000 à 8000	2 500 €	1.50 € / hab
1500 à 2999	2 000 €	
Moins de 1500	1 500 €	

F.HERSEMEULE ajoute que le premier niveau d'intervention est prévu sur les infrastructures réseau et standard téléphonique, vers une salle blanche au sein de Redon agglomération, avec un accès distant via VPN pour les agents et les élus.

Il précise que le cartable numérique mis à disposition des élus communautaires ne sera pour l'instant pas étendu à l'ensemble des conseillers municipaux.

De plus les achats de matériels ne sont pas inclus dans la convention et sont à la charge de la commune.

L'objectif du service commun est de ne pas générer de concurrence à l'encontre des prestataires du territoire ; les contrats en cours sont amenés à se poursuivre.

Une proposition de site internet est incluse dans le service.  
Les premiers audits seront réalisés à partir de septembre et se dérouleront progressivement. Le service commun devrait démarrer avec l'adhésion de 10 à 12 communes.

JL.FEUILLAS demande si le tarif est révisable annuellement. F.HERSEMEULE répond que la convention ne prévoit pas de clause en ce sens.

JL.FEUILLAS se demande si le groupement de commande via Redon Agglomération sera réellement plus intéressant en terme de coûts. F.HERSEMEULE répond que le groupement permet des économies d'échelle et permet par ailleurs une ingénierie supérieure. Cependant la commune peut perdre en proximité avec son prestataire habituel.

MH.BUSSON se demande où se trouve la prestation pour le site internet. F.HERSEMEULE répond que c'est inclus dans le Niveau 3. MH.BUSSON demande à quel moment le site internet pourrait être mis en œuvre. F.HERSEMEULE répond qu'il n'a pas connaissance du calendrier, mais que la priorité est d'abord les audits et la création de la salle blanche et les réseaux nécessaires. Il estime que cela peut prendre environ 1 an.

F.HERSEMEULE précise que l'adhésion implique forcément les 4 niveaux.

R.MARTIN estime que le service commun est un gage de sécurité supplémentaire et peut permettre de travailler différemment et plus facilement en réseau. F.HERSEMEULE répond qu'en effet le service commun est rassurant sur la cybersécurité et le RGPD. L'intérêt selon lui consiste surtout dans la mise en réseau et le partage des documents.

S.PINTE s'interroge sur nos relations avec notre prestataire habituel dans le cadre du service commun. F.HERSEMEULE répond que les élus en charge du projet devront être vigilants sur ce point.

M.PACAUD demande si on peut comparer cette prestation avec le coût actuel de fonctionnement.

MH.BUSSON répond que pour le site internet, il y a urgence à intervenir car la plateforme actuelle est obsolète. Pour refaire un site, les coûts à mettre en œuvre seraient très importants.

F.HERSEMEULE ajoute que le service commun nous permettra une réelle actualité juridique. Financièrement, le gain ne sera pas immédiat. Le gain est plutôt à long terme.

JL.FEUILLAS demande si l'adhésion est réversible. F.HERSEMEULE précise que la sortie est possible après l'audit ; par ailleurs, une clause de résiliation est présente dans la convention. JL.FEUILLAS répond que la résiliation lui semble concrètement difficile.

A.GUIHARD demande une restitution de l'audit devant les élus et les services. F.HERSEMEULE ajoute que l'audit mobilisera nécessairement des ressources en interne pour contribuer au diagnostic.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (I.GAUTIER par procuration) et 7 abstentions (R.RIAUD, S.PINTE, JL.FEUILLAS, C.HANSEN par procuration, JY.SIBETH, A.BOCQUEL, M.DUBOIS), le Conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service commun informatique proposé par Redon Agglomération

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de service commun et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision
- De proposer la participation de Franck HERSEMEULE au comité de pilotage du service commun

## 7- RESTAURATION SCOLAIRE – REMBOURSEMENT D'UNE FAMILLE

*Rapport de Bernard DEBARRE, Adjoint*

Suite à une erreur de facturation concernant le tarif à appliquer, il est proposé de rembourser une famille d'un montant de 19,50€.

Au vu du tarif appliqué et de la fréquentation de ces enfants au restaurant scolaire, il n'est pas pertinent de proposer une régularisation sur les factures à venir.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la famille d'un montant de 19.50€.

## 8- CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE – AVENANT 2

*Rapport d'Albert GUIHARD, Maire*

La Ville de Redon, Redon Agglomération et la Ville de Saint-Nicolas de Redon sont engagées dans le dispositif Action, Cœur de Ville auprès de l'Etat et d'autres partenaires publics et privés (Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Banque des Territoires, Action logement, et Etablissement Public Foncier de Bretagne) afin de dynamiser le centre-ville redonnais et faire rayonner ce faisant tout le territoire communautaire.

Par ailleurs, Redon Agglomération, la Ville de Redon et la Ville de Saint-Nicolas de Redon sont engagées dans le projet urbain Confluences 2030. La friche industrielle STEF, située sur un foncier porté transitoirement par l'EPFR Bretagne, en constitue un des sites majeurs. Au sein de ce site stratégique, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus ESPRIT Industries ambitionne de construire un nouvel équipement pour développer une offre de formations d'enseignement supérieur regroupée sur un même site géographique afin d'en assurer une optimisation logistique, technique et financière.

Au gré des études menées par le GIP campus ESPRIT industries, en collaboration avec ses partenaires publics Redon Agglomération et la Ville de Redon, le projet du Campus s'est affirmé sur le site STEF comme un des projets structurants non seulement du projet Confluences 2030 mais aussi pour le développement de la centralité de territoire.

Selon les dernières études et approches programmatiques et techniques, le coût global de l'ensemble est estimé à 19,9 M€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit par le GIP Campus ESPRIT Industries :

	Salles de cours, espaces communs, bureaux 5500 m <sup>2</sup> + Ingénierie		Plateaux techniques innovants électronique et énergétique + salles 3000 m <sup>2</sup> + Ingénierie		Total	
	TTC	%	TTC	%	TTC	%
Financements ciblés						
GIP - Prêt Banque des territoires - EDU-PRET (en cours d'instruction)	6 000 000 €	30,2%			6 000 000 €	30,2%
Région Bretagne, CFA Investissements (dossier déposé)	4 900 000 €	24,6%			4 900 000 €	24,6%
Valorisation du terrain (opération STEF)	500 000 €	2,5%			500 000 €	2,5%
Redon Agglomération	1 000 000 €	5,0%			1 000 000 €	5,0%

Etat : Financement DSIL part centralité Action Cœur de Ville	1 000 000 €	5,0%	1 800 000 €	9,0%	2 800 000 €	14,1%
Région Pays de la Loire, FEDER (en cours)			2 000 000 €	10,1%		
Remboursement de TVA			2 700 000 €	13,6%	2 700 000 €	13,6%
Totaux	13 400 000 €		6 500 000 €		19 900 000 €	100,0%

Le financement potentiel de l'Etat est susceptible d'être intégré dans le dispositif Action Cœur de Ville avec la mobilisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) part centralité. Un avenant à la convention Action Cœur de Ville s'avère nécessaire pour mobiliser ce financement sollicité à hauteur de 1 M€.

CONSIDERANT l'effet levier de la stratégie d'enseignement supérieur en termes d'attractivité territoriale,

CONSIDERANT que le projet de développement du GIP Campus ESPRIT Industries permet de répondre aux besoins des entreprises et offre des opportunités de poursuite des études aux habitants du territoire,

CONSIDERANT que le principe de localisation du Campus en cœur de ville contribue à la dynamique de la cité,

Il convient par conséquent d'adopter l'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville de Redon pour intégrer une nouvelle fiche action au programme prévisionnel relative au « Développement du campus par la construction des salles et plateaux technologiques pour le Centre de Formation d'Apprentis sur maîtrise d'ouvrage du GIP *Campus ESPRIT Industries* ».

M.PACAUD demande l'évolution des effectifs et les besoins prévisionnels. A.GUIHARD estime les effectifs à environ 800 élèves avec une dynamique intéressante. Le territoire a aujourd'hui un potentiel de développement de l'enseignement supérieur qui n'existait pas auparavant.

M.DUBOIS demande où se situe la friche STEF. Le Maire répond que le site se situe à côté de l'EHPAD des Charmilles.

A.GUIHARD précise que c'est bien une action de Redon Agglomération qui n'engage pas financièrement la commune.

R.MARTIN demande pourquoi un avenant est nécessaire. A.GUIHARD répond que cette action n'était pas mature au moment de la convention et que l'avenant est nécessaire pour mobiliser les financements.

Il ajoute qu'un projet de résidence étudiante est en cours d'étude par les collectivités, avec le souhait qu'il soit porté par un investisseur privé.

MH.BUSSON rappelle la présentation du projet qui a été faite à Redon agglomération et notamment :

250 entreprises et administrations partenaires

96% des diplômés obtiennent un emploi dans les 6 mois

Le partenariat avec les entreprises permet de mettre en place des formations adaptées aux besoins du territoire.

L.HERVET questionne le plan de financement : est-ce que l'éventuel désistement de financeurs ne risque pas d'impacter la commune par une demande de participation ? A.GUIHARD répond que la compétence est celle de Redon Agglomération.

L.HERVET demande la parole pour exposer une remarque au nom d'I.GAUTIER :



« Considérant que l'attractivité d'un territoire s'exprime par l'attention à tous ses habitants et la montée en compétences de son territoire, et pas seulement en termes de stratégie d'enseignement supérieur ;

Considérant que le projet de développement de l'offre de formation d'un territoire se démontre par la connaissance, la reconnaissance, la visibilité, l'attractivité de l'existant ; par le service rendu à la population, et pas seulement en réponse aux besoins des entreprises ;

Considérant que la dynamique de la ville de Redon, de Redon Agglomération se démontrera par la localisation du Campus en cœur de ville et aussi par la vitalité de son existant en périphérie et par le service rendu à tous ;

*C'est pourquoi je m'abstiendrais pour ce vote. »*

A.GUIHARD rappelle que la commune accueille les formations suivantes :

- NORIA sur le site de la Corderie
- AEROPROTECH
- Ferme agro-écologique des Chesnaux

M.PACAUD s'interroge sur la démarche de créer des formations pour des entreprises : ces entreprises sont-elles en adéquation avec ses valeurs et notamment les enjeux importants pour l'avenir ?

A.GUIHARD répond que c'est important en effet d'être attentif à quel type de formation on va avoir besoin pour demain. Il ajoute que les Conseils municipaux peuvent être force de proposition. MH.BUSSON transmet aux conseillers le document de présentation du campus esprit.

F.HERSEMEULE, au vu du budget alloué, estime nécessaire d'être vigilant sur la dimension écologique du projet de construction.

B.DEBARRE considère que le plan de financement du projet est intéressant et se demande comment réussir une telle opération sur le projet de la commune de déconstruction et reconstruction du groupe scolaire.

I.HAMON estime que c'est aussi un vote de soutien pour un projet global qui s'intègre au sein de Confluences 2030.

MH.BUSSON précise que le Campus Esprit est un (GIP) groupement d'intérêt public où siègent des représentants des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant 2 à la convention Action Cœur de Ville par 20 voix pour et 1 abstention (I.GAUTIER).

## 9- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

*Rapport d'Albert GUIHARD, Maire*

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de créer des postes temporaires de saisonniers pour pourvoir les besoins en personnel pour la période estivale (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 – 2°)

Il est proposé de créer les postes saisonniers suivants pour une durée de 2 mois maximum par contrat :

- Un emploi à temps complet dans le grade d'agent administratif, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et de service à la population,
- Deux emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

## 10- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1

*Rapport de Stéphane PINTE, Adjoint*

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le budget primitif 2022 par décision modificative selon les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 6188 – frais d'enlèvement de véhicules	+ 1 600 €
- Article 6168 – révision tarifs assurance	+ 2 000 €
- Article 62876 – interventions musicales Ecoles	+ 3 000 €
- Article 6512 – logiciels 3D Ouest	- 1 827 €
- Article 6156 – logiciels 3D Ouest	+ 1 827 €
- Article 022 – Dépenses imprévues	- 6 600 €

Dépenses d'investissement :

- Article 165 – dépôt de garantie	+ 1 100 €
- Article 020 – Dépenses imprévues	- 1 100 €

Le Conseil municipal approuve la décision modificative 1 à l'unanimité.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles d'avril et Elections législatives de juin 2022 – A.GUIHARD

Le Maire rappelle les prochaines échéances électorales des 12 et 19 juin 2022. Il ajoute que les conseillers municipaux sont responsables de la tenue des bureaux de vote. Le planning sera adressé à l'ensemble des assesseurs dès qu'il sera finalisé.

- Retours sur la distribution du Flash info d'avril et préparation du Flash Infos de juin

MH.BUSSON rappelle que la municipalité a fait le choix de distribuer le Flash Infos pour créer l'occasion d'avoir des échanges avec les habitants. Elle propose un objectif de 4 ou 5 échanges avec des habitants au cours de chaque distribution. Elle souhaite que les élus puissent partager ensemble sur les échanges qu'ils ont eus avec les habitants.

A.BOCQUEL a fait remonter :

- une demande d'intervention pour l'entretien des espaces verts du lotissement du Moulin à vent.
- une personne a signalé recevoir deux fois le Flash Infos.

S.PINTE rappelle que la distribution du dernier Flash Infos a eu lieu pendant ses vacances. MH.BUSSON répond que l'organisation est à caler avec le responsable de secteur.

La prochaine distribution est prévue les 2 et 3 juillet.

➤ Point d'étape sur les négociations avec les opérateurs de téléphonie mobile

A.GUIHARD rappelle la mobilisation du 07 mai avec une forte mobilisation des riverains, des élus locaux et des parlementaires.

La commune a été force de proposition depuis plusieurs mois et attend une attitude constructive de l'opérateur pour une solution adéquate et pérenne.

Une rencontre a lieu le 30 mai pour essayer à nouveau d'avancer sur ce dossier.

MH.BUSSON estime que les pancartes devant la mairie peuvent laisser croire que la municipalité ne porte pas le projet. M.DUBOIS rappelle que ces pancartes ont été posées au moment des élections présidentielles. R.MARTIN fait part de réactions négatives de certains administrés par rapport à ces pancartes. Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur la pertinence de conserver ces affichages et notamment au moment des élections législatives.

MH.BUSSON ajoute que les affichages se multiplient sur l'avenue Jean Burel. La plupart de ces affichages ne sont pas conformes à la réglementation.

A.GUIHARD propose à la commission Aménagement et urbanisme de se saisir de la question de l'affichage sauvage.

➤ Utilisation de la salle du château d'eau

A.GUIHARD informe le conseil municipal que le plancher de la salle du château d'eau a subi un affaissement. Les services ont constaté que le soubassement du plancher faisait l'objet d'un pourrissement qui semble s'étendre. L'accès à la zone concernée de la salle est fermé par des plaques d'OSB. La mise à disposition et les locations de cette salle se poursuivent avec des restrictions. Certaines manifestations ne sont pas possibles. Les travaux de remise en état ne pourront avoir lieu avant le passage de l'expert.

➤ Spectacle des Musicales


S.SOLBIAC rappelle le spectacle jeudi 19 mai salle Pierre Etrillard pour la présentation du festival 2022 des Musicales.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.

---

Le Maire,  
A. GUIHARD



La Secrétaire de séance,  
L.HERVET



